Ville de
JUZIERS
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE DU MESNIL
N° 2024– TEMP 22

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il n'est pas possible, en raison des intempéries, de pratiquer le FOOTBALL sur le terrain d'honneur du Stade du Mesnil, le dimanche 11 février 2024 de 09h00 à 12h00.

ARRETE :

Article 1. En raison des intempéries, le terrain susmentionné ne pourra pas supporter deux matchs.

Article 2. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur du District des Yvelines
- Monsieur le Président du Football Club de Juziers

Article 3. Un exemplaire sera conservé en Mairie

Fait à JUZIERS, le 8 février 2024.

Le Maire,
Ketty VARIN.

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)